

Pour les cultivateurs de l'Est du Canada, le ministre l'a souligné, le problème du transport par chemin de fer existe toujours.

En 1962, en cette enceinte, j'avais réclamé que des élévateurs à grains soient construits et que le transport se fasse par voie d'eau. Tout le monde avait applaudi la suggestion que les voies navigables puissent aider les cultivateurs de l'Est, mais voici qu'après être passé du bleu au rouge, on n'a pas encore réglé ce problème et, aujourd'hui, on se demande comment faire parvenir les grains de l'Ouest aux cultivateurs de l'Est du Canada. Par voie d'eau, les cultivateurs paieraient beaucoup moins cher, et une consommation plus abondante en résulterait si les cultivateurs n'étaient pas obligés d'abandonner leur ferme.

Je ne comprends pas que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Côté) n'ait pas trouvé le moyen de faire construire des élévateurs à grains dans l'Est pour que l'abondance des grains de l'Ouest parvienne dans l'Est du Canada, de sorte que l'agriculture y devienne rentable.

Je souhaite donc que cette abondance soit distribuée dans tout le monde entier, après avoir réglé le problème du Canada, pour que l'abondance que Dieu permet ne soit pas une punition, mais, au contraire, un avantage pour tous les chrétiens du monde.

[Traduction]

LES POSTES

DÉCLARATION CONCERNANT LA RÉFORME DU SERVICE

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, j'ai une déclaration à faire concernant certains changements apportés au fonctionnement du ministère des Postes. Le ministère, en poursuivant son étude sur les exigences des divers services, a conclu qu'un certain nombre de changements s'imposent. Les coûts accrus de la main-d'œuvre, des fournitures et du transport ont augmenté sensiblement les frais d'exploitation du ministère des Postes. Nous estimons que les activités du ministère doivent dépendre du volume des revenus. Les modifications envisagées réduiront sensiblement les frais de fonctionnement.

Les études que nous avons faites ont révélé que certains services ne sont plus aussi nécessaires que dans le passé. Les entreprises commerciales ont des heures d'affaires plus courtes et une semaine de cinq jours. Il n'est donc

[M. Dumont.]

plus aussi important de fournir des services postaux les fins de semaine alors que la plupart des entreprises sont inactives. Je ferai remarquer ici qu'environ 80 p. 100 du courrier de première classe proviennent des entreprises et du gouvernement. Nous envisageons donc de fermer les bureaux de poste le samedi. Le courrier ne sera pas distribué ce jour-là, ni par conséquent les dépêches, colis et livraisons en territoire rural. Le service de livraison spéciale sera maintenu sept jours par semaine. Le dépouillement et l'acheminement du courrier continuera de se faire pendant la fin de semaine pour distribution le lundi. Il y a très peu de courrier mis à la poste le samedi et le dimanche et un personnel réduit peut se charger de cette tâche essentielle.

Pour permettre l'achat de timbres le samedi, nous aurons les services des bureaux de poste secondaires installés dans les magasins de détail ouverts le samedi. Nous augmenterons aussi le nombre de distributeurs automatiques.

Cette réforme, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} février 1969, assurera une semaine de travail beaucoup moins lourde à la majorité des postiers. Ces changements représentent des améliorations importantes aux conditions de travail et nous sommes convaincus que la majorité des Canadiens accueillera bien cette décision.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je dirai tout d'abord que c'est une manière plutôt désinvolte d'annoncer la réduction d'un important service d'utilité publique. Je remarque que le ministre a choisi un week-end pour annoncer que les services postaux ne seront assurés que 5 jours par semaine. Je m'interroge sur le bien-fondé de cette décision.

Je déplore en passant qu'on n'ait pas observé la courtoisie habituelle et mis sous les yeux des députés de l'opposition les déclarations des membres du cabinet. Il m'est donc difficile de commenter l'annonce du ministre. J'ai noté que certains bureaux auxiliaires fermentaient et que d'autres resteraient ouverts. J'ai l'impression, après avoir écouté l'exposé du ministre, qu'il risque de s'en remettre à d'autres que le gouvernement du Canada de décider du service à offrir. A mon avis, il faut examiner la question avec beaucoup de soin.

Je crois aussi que le projet aurait pu être présenté de façon moins désinvolte; ainsi, à ce stade préliminaire, le public aurait pu y